



Les Maternelles
École Saint-Jean-Baptiste
Salzinnes



**PROJET D'ACCUEIL
EXTRASCOLAIRE**

Table des matières

1. Présentation du milieu d'accueil.....	2
1.1 Présentation de l'accueil extrascolaire	
1.2 Finalité de l'accueil extrascolaire	
2. Introduction.....	2
2.1 Objectifs du projet d'accueil	
2.2 Cadre pédagogique et éducatif	
2.3 Destinataires et évolution du projet	
3. Objectifs éducatifs de l'accueil extrascolaire.....	3
3.1 Le bien-être de l'enfant	
3.2 Le développement de l'autonomie, de la socialisation et de la citoyenneté	
3.3 L'épanouissement physique, affectif et créatif	
4. Relation avec les familles.....	4
5. Organisation de l'accueil.....	4-5
5.1 Accueil du matin	
5.2 Accueil de l'après-midi	
6. Infrastructures et espaces utilisés.....	6
7. Modalités de reprise des enfants.....	9
8. Participation financière.....	9
9. Règles de vie et respect du cadre collectif.....	10
10. Sécurité, santé et cadre rassurant.....	10
11. L'équipe de l'accueil extrascolaire.....	10
12. Rôle et missions de l'accueillant(e).....	11
13. Communication et travail en partenariat.....	12
14. Diffusion et mise à jour du projet d'accueil.....	13
15. Conclusion.....	13



1. Présentation

1.1 Présentation de l'accueil extrascolaire

L'accueil extrascolaire est un service organisé pour tous les enfants régulièrement inscrits dans notre école, du lundi au vendredi durant l'année scolaire (hors vacances scolaires). Il concerne les enfants âgés de 2 ans et demi à 6 ans.

1.2 Finalité de l'accueil extrascolaire

L'accueil extrascolaire permet de favoriser une transition douce et cohérente entre la maison et l'école.

2. Introduction

2.1 Objectifs du projet d'accueil

Ce projet d'accueil a pour objectif de développer une offre d'accueil extrascolaire adaptée aux besoins des enfants de notre école maternelle, tout en répondant aux attentes des familles.

2.2 Cadre pédagogique et éducatif

Il constitue également un outil de référence pour les accueillant(e)s extrascolaires. Il vise à guider leurs choix et leurs actions au quotidien, garantissant un encadrement et un accompagnement de qualité pour chaque enfant, dans le respect de ses besoins physiologiques, psychologiques et sociaux, de son rythme et de son développement global.

2.3 Destinataires et évolution du projet

Ce document est destiné à être partagé avec l'ensemble des membres du personnel de l'accueil extrascolaire ainsi qu'avec les parents qui nous confient leurs enfants. Il fera l'objet d'une évaluation régulière et pourra être adapté et mis à jour afin de rester en adéquation avec l'évolution des besoins, des pratiques et du cadre institutionnel.

3. Les objectifs de notre projet d'accueil extrascolaire

Notre projet d'accueil extrascolaire vise à offrir aux enfants un cadre favorisant :

- le bien-être ;
- le développement de l'autonomie ;
- la socialisation et la citoyenneté ;
- l'épanouissement physique et créatif.

Ces objectifs guident l'ensemble des pratiques mises en place au quotidien par l'équipe d'accueil.



3.1 Le bien-être

Le bien-être de l'enfant est au cœur de notre accueil. Nous y veillons en formant régulièrement notre équipe aux besoins et au développement de l'enfant.

L'accueil se déroule dans des locaux adaptés, sûrs et bien entretenus, aménagés pour offrir un cadre agréable et fonctionnel. Le rythme de chaque enfant est respecté, avec une alternance entre des moments d'activités et des temps libres.

Un cadre structurant est mis en place, avec des règles claires, des repères stables et des relations fondées sur la politesse et le respect mutuel. Cela permet d'offrir aux enfants un environnement stable et bienveillant, tout en apportant aux parents la confiance nécessaire dans l'accueil proposé

3.2 Le développement de l'autonomie, de la socialisation et de la citoyenneté

Nous favorisons ces dimensions essentielles en instaurant un climat de tolérance, de coopération et de respect, propice au vivre-ensemble. Nous encourageons l'entraide entre les enfants, notamment à travers des activités communes regroupant petits et grands.

Les initiatives personnelles sont valorisées, et les enfants disposent de possibilités de choix dans les activités proposées. Nous proposons des jeux de société, des jeux coopératifs et des activités collectives, permettant d'apprendre les règles, la solidarité et le partage.

3.3 L'épanouissement physique et créatif

L'accueil extrascolaire privilégie les activités en extérieur chaque fois que les conditions climatiques le permettent. Ces temps offrent aux enfants l'occasion de découvrir de nouveaux jeux, de se dépenser librement, de courir, de sauter et de bouger, contribuant ainsi à leur développement moteur et à leur bien-être.

Les propositions d'activités visent à permettre à l'enfant de faire des choix, d'expérimenter et de développer son autonomie dans un cadre respectueux et adapté à ses besoins. Les activités proposées sont facultatives et tiennent compte du rythme de chaque enfant. Certains ressentent le besoin d'être en mouvement, tandis que d'autres ont besoin de rêver, d'observer, de s'ennuyer ou de profiter d'un temps calme. Ces moments sont pleinement reconnus comme faisant partie intégrante de leur développement.

L'accueil extrascolaire contribue à l'épanouissement global des enfants. Il propose des jeux de plein air et des animations ludiques dans les cours de récréation. Des ateliers créatifs sont organisés pour stimuler l'imagination et favoriser l'expression personnelle. Des livres, des jeux de société et des supports adaptés aux différents âges sont mis à disposition, ainsi qu'un matériel varié et approprié, comprenant des jeux de construction, du matériel psychomoteur et des outils pour le dessin ou le bricolage.



4. La relation avec les parents

Il n'est jamais facile pour les parents de confier leur enfant à une autre personne et de partager des responsabilités éducatives.

L'objectif de l'accueillant(e) est particulièrement important : être disponible, bienveillant(e) et à l'écoute de chaque enfant, tout en respectant la relation parent-enfant. L'accueillant(e) n'intervient dans cette relation que lorsque cela est approprié et lorsque les parents l'y invitent, permettant ainsi aux familles d'exprimer leur ressenti et leurs observations. Le fait pour l'enfant de percevoir une coopération et des gestes cohérents entre ses parents et l'accueillant(e) contribue à créer un environnement sécurisant et rassurant. Chaque matin et chaque soir, les enfants et leurs parents bénéficient d'un accueil individuel. Ces moments, bien que brefs, sont essentiels pour échanger des informations et assurer le lien entre la maison et l'école.

Les accueillant(e)s veillent à maintenir un dialogue régulier avec les parents, que ce soit pour signaler une difficulté, répondre à un questionnement ou partager une observation positive concernant l'enfant. Si nécessaire, un rendez-vous peut être organisé pour traiter des situations particulières ou des préoccupations spécifiques des familles avec la responsable et la direction.

5. Le déroulement de la journée

5.1 L'accueil du matin

Chaque matin, à partir de 07h20, les enfants sont accueillis par une accueillante référente, qui veille à instaurer un climat calme et rassurant dès leur arrivée. Les parents peuvent lui transmettre les informations utiles au bien-être immédiat de l'enfant (fatigue, petite inquiétude, événement particulier de la nuit ou du matin).

Les informations destinées au fonctionnement pédagogique de la classe doivent toutefois être communiquées directement à l'enseignant(e) de l'enfant, par les moyens de communication mis en place par l'école, afin d'assurer une transmission claire et appropriée.

Les enfants arrivent progressivement et peuvent jouer librement, colorier, construire des puzzles ou prendre leur petit-déjeuner, le tout sous la surveillance de l'accueillant(e). Ce temps de transition permet à chaque enfant de commencer la journée en douceur, dans un cadre rassurant.

Le moment de l'arrivée peut parfois être délicat pour certains enfants, encore fatigués ou ayant besoin d'un temps d'adaptation. L'animatrice se montre disponible, attentive et bienveillante, offrant écoute, réassurance et, si nécessaire, un moment de réconfort afin que l'enfant puisse débuter sa journée en douceur.



À partir de 08h00, un moment collectif est proposé permettant de commencer la journée en douceur. Ce moment peut comprendre la lecture d'un album de jeunesse et des petites chansons.

À 08h15, les enfants sont accompagnés dans la cour de récréation, ce qui leur permet d'effectuer une transition progressive entre le temps d'accueil extrascolaire et le temps scolaire. Les élèves de la classe d'accueil sont accompagnés directement dans leur classe afin de préserver un environnement sécurisant et rassurant, adapté à leur âge.

Ce déroulement vise à offrir aux enfants un cadre structuré et respectueux de leur rythme, afin de favoriser un début de journée serein.

5.2 L'accueil de l'après-midi

À partir de 15h15 (et à 12h00 le mercredi), les enfants, accompagnés par leur enseignant(e)s, déposent leur cartable à l'endroit prévu, puis se lavent les mains avant de s'installer pour le goûter. Ce moment est ritualisé afin d'aider les enfants à se repérer et à gagner en autonomie.

Le goûter (repas) est un temps calme et convivial, partagé avec les accueillant(e)s. Il permet aux enfants de se poser, d'échanger et de reprendre des forces après la journée de classe, dans une atmosphère rassurante et bienveillante.

Après le goûter, les enfants passent par un moment de toilette et mettent leur manteau pour profiter d'un temps de jeu dans la cour de récréation. Selon la météo et les disponibilités, ils peuvent utiliser des vélos, des craies pour dessiner au sol ou divers matériels de psychomotricité adaptés à leur âge.

Ensuite, les enfants poursuivent des activités à l'intérieur. Ces moments ne sont pas des temps d'apprentissage obligatoires, mais des temps de détente, de jeu et de découverte. Selon leurs envies, ils peuvent participer à des activités encadrées telles que jeux de société, peinture et bricolage, lecture d'albums jeunesse, jeux symboliques ou encore jeux dans la cour de récréation.

Les accueillant(e)s veillent à proposer des espaces variés afin que chaque enfant puisse trouver sa place et jouer librement tout en respectant les règles de partage, le matériel et les autres enfants.

Régulièrement, un atelier est proposé, en lien ou non avec la période scolaire, conçu pour être accessible à tous. L'accueillant(e) accompagne les enfants dans la découverte et l'apprentissage de nouvelles compétences ou contenus adaptés à leur âge.

Ces activités complètent le rôle de l'école en favorisant le développement global de l'enfant, sur les plans social, affectif, moteur et créatif, tout en respectant son rythme et ses besoins.



6. L'infrastructure



L'enfant est libre de choisir
l'activité qui lui plaît le
mieux et où il est libre d'y
prendre le plus de plaisir





Permettre aux enfants de s'adonner aux jeux symboliques, tels que la dînette ou les poupées, favorise l'éveil de leur imagination



Offrir aux enfants la possibilité de profiter des espaces extérieurs de l'école — qu'il s'agisse de la cour de récréation, du jardinet ou du module — contribue à leur épanouissement global





**Nous offrons également aux enfants l'opportunité
de se dépenser pleinement grâce au mur d'escalade,
au circuit de vélo et à la marelle.**

**Des espaces qui encouragent le développement de leurs capacités
motrices, leur autonomie et leur confiance en eux**



7. Reprise en charge des enfants par les parents

Afin de garantir la sécurité des enfants et le bon fonctionnement de l'accueil extrascolaire, certaines règles doivent être respectées lors de la reprise en charge des enfants.

L'accueillant(e) vérifie la feuille de présences déposée par les enseignant(e)s dès le début du service. Celle-ci permet d'assurer un suivi précis des enfants présents et de vérifier que chaque enfant est repris par une personne autorisée.

Si l'enfant est repris par une personne inhabituelle, les parents sont tenus d'en informer préalablement l'enseignant(e), l'accueillant(e) ou la direction de l'école, ou de le signaler par écrit via un moyen de communication prévu par l'école.

Les parents dont le conjoint ne dispose plus de la garde de l'enfant doivent en avertir la direction et fournir un document officiel (jugement, décision administrative...).

En cas de retard exceptionnel, il est demandé aux parents de prévenir l'accueillant(e) dans les plus brefs délais.

En cas de retards répétés, l'accueillant(e) en informe la direction de l'école. Une concertation pourra alors être mise en place avec les parents afin de trouver des solutions adaptées.

8. Participation financière

Accueil matin/soir : 1 € / heure.

Chaque enfant dispose d'un badge QR code accroché à son cartable. Il est scanné à l'arrivée le matin ou au retour le soir. Ce badge est unique. Ce code ne contient aucune information confidentielle ; il correspond uniquement à un numéro d'identification dans le système de facturation. Le système de facturation respecte la réglementation RGPD et garantit la sécurité des données.

L'accueil du matin est gratuit à partir de 8 h.

Le mercredi, la garderie se termine à 13 h 00.

Le vendredi, l'accueil est gratuit de 14 h 15 à 15 h 15.

Tout dépassement exceptionnel sera facturé 6 €. Il est important de respecter la vie familiale et professionnelle de l'équipe de l'accueil extrascolaire.

Paiement : pour l'année 2025-2026, les paiements se font uniquement par virement bancaire, sur présentation de la facture envoyée en début de mois.

Nous comprenons que certaines familles peuvent rencontrer des difficultés financières. Dans ce cas, il est possible de contacter la direction afin de trouver, en toute confidentialité, des solutions adaptées, telles qu'un échelonnement des paiements.



(Art. 11. du Code de qualité de l'accueil : Le milieu d'accueil met tout en œuvre pour que son accès ne soit pas limité par le montant de la participation financière éventuellement demandée aux personnes qui confient l'enfant.)

9. Les règles de vie

Les règles de vie de l'accueil extrascolaire s'inscrivent dans la continuité du Règlement d'Ordre Intérieur (ROI) de l'école. Elles prolongent les valeurs éducatives portées par l'établissement et visent à offrir aux enfants un cadre cohérent entre le temps scolaire et le temps extrascolaire.

Les valeurs défendues par le personnel de l'accueil extrascolaire reposent sur le respect, la bienveillance, la sécurité et le vivre-ensemble. Les enfants sont invités à respecter les consignes données par les adultes qui les encadrent.

Toute forme de violence, qu'elle soit physique, verbale ou morale, n'est pas tolérée. Les adultes accompagnent les enfants dans la compréhension des règles et dans la gestion des conflits, en privilégiant le dialogue et la réparation.

Adultes et enfants veillent ensemble au respect de l'environnement :

- respect du matériel, des bâtiments et du mobilier ;
- participation au rangement des espaces ;
- respect de la propreté des lieux.

Le Règlement d'Ordre Intérieur de l'école peut être consulté via le lien suivant :
<https://mat.esjb.be/>

10. Sécurité et cadre rassurant

Tous les enfants sont couverts par l'assurance de l'école, qui s'applique également durant les activités de l'accueil extrascolaire.

Cette assurance ne couvre toutefois ni les vols ni les dégâts aux affaires personnelles (vêtements, objets apportés).

Dans le cadre de sa fonction, la responsable de l'accueil extrascolaire a accès aux fiches de santé des élèves ainsi qu'aux documents officiels nécessaires au suivi des enfants (jugements, décisions administratives, autorisations spécifiques).

Ces informations sont consultées uniquement lorsque cela est nécessaire au bien-être, à la sécurité ou à l'accompagnement de l'enfant. Elles sont traitées dans le strict respect de la confidentialité.

Enfin, aucun médicament ne peut être administré à un enfant sans une autorisation médicale fournie par un médecin, afin de garantir la sécurité et un suivi approprié.



11. L'équipe de l'accueil extrascolaire

L'accueil extrascolaire est assuré par une équipe attentive et qualifiée, placée sous la responsabilité d'une responsable et de la direction de l'école. La priorité de l'équipe est d'offrir aux enfants un environnement sécurisant, bienveillant et adapté à leurs besoins.

(Art. 13. Du Code de qualité de l'accueil : Le milieu d'accueil veille à ce que l'encadrement soit assuré par du personnel qualifié qui ait les compétences nécessaires pour répondre aux besoins des enfants et aux spécificités du type d'accueil organisé.)

Les accueillant(e)s, la responsable et la direction travaillent en étroite collaboration et en concertation afin de garantir un accueil cohérent et de qualité, dans le respect des principes pédagogiques définis dans ce projet d'accueil.

12. Le rôle de l'accueillant(e)

L'accueillant(e) extrascolaire a pour mission de créer un environnement sûr, bienveillant et rassurant pour chaque enfant. Il veille à ce que chacun se sente reconnu, écouté et soutenu, favorisant ainsi son épanouissement et son bien-être.

Pour ce faire, il respecte le rythme et les besoins de chaque enfant, reste attentif à ses émotions et propose réconfort, encouragement ou accompagnement selon la situation. Il favorise également l'autonomie tout en garantissant un cadre structuré et rassurant, observe les besoins spécifiques de chacun et informe les parents, si nécessaire.

L'accueillant(e) soutient par ailleurs le rôle éducatif de l'école en proposant des activités complémentaires aux apprentissages, contribuant au développement global de l'enfant, qu'il soit social, affectif, moteur ou créatif. Ainsi, l'enfant peut évoluer en confiance, jouer, découvrir et apprendre dans un cadre sécurisé où ses besoins affectifs et éducatifs sont pleinement respectés.

Pour assurer une continuité dans l'accueil, chaque enfant est pris en charge par la même équipe d'animateurs. Cette stabilité permet de maintenir ses repères, ses habitudes et ses liens avec les adultes qui l'accompagnent, renforçant le sentiment de sécurité et créant un environnement propice à son développement et à son épanouissement.

L'équipe possède les compétences nécessaires pour accompagner les enfants au sein du groupe, proposer des activités variées et adaptées telles que jeux, bricolages, lecture ou moments calmes, et favoriser le vivre-ensemble ainsi que le respect des différences. Elle veille également à assurer la sécurité des enfants, à intervenir de manière appropriée en cas de besoin et à appliquer les gestes de premiers soins si nécessaire.

Les accueillant(e)s sont formé(e)s ou s'engagent à suivre les formations requises, conformément aux exigences de l'Accueil Temps Libre (ATL).



Lorsqu'une personne débute sans le titre requis, elle suit une formation de base d'au moins 100 heures dans les trois premières années.

Tout au long de leur parcours, les membres de l'équipe poursuivent également des formations continues, afin d'enrichir leurs pratiques, d'actualiser leurs connaissances et de garantir un accueil de qualité.

(Art. 14. du *Code de qualité de l'accueil* : *Le milieu d'accueil encourage les accueillant(e)s, quelle que soit la qualification de base de ceux(celles)-ci, à suivre une formation continue relative au caractère professionnel de la fonction d'encadrement et aux connaissances en matière de développement de l'enfant.*)

Grâce à cette organisation, les parents peuvent confier leur enfant à l'accueil extrascolaire en toute confiance, dans un cadre chaleureux, structuré et respectueux du développement de chacun.

13. La communication au sein de l'accueil extrascolaire

Le personnel est en contact quotidien avec les parents et joue un rôle de relais entre l'école et la famille, garantissant une circulation claire, cohérente et respectueuse des informations.

Grâce à cette proximité, les accueillant(e)s peuvent être attentif(ve)s au bien-être, aux besoins et à l'évolution des enfants. Ils/elles transmettent, lorsque cela est nécessaire, toute information pertinente à l'équipe éducative et accompagnent les parents dans le suivi de la vie scolaire et extrascolaire de leur enfant.

Les accueillant(e)s entretiennent avec les familles une relation de confiance, de dialogue et de coopération, basée sur l'écoute et le respect mutuel. Une attention particulière est portée aux besoins spécifiques de chaque enfant, dans le respect de la confidentialité.

(Art. 17. du *Code de qualité de l'accueil* : *Le milieu d'accueil établit avec les personnes qui confient l'enfant une relation qui développe et encourage la complémentarité entre les différents lieux de vie de l'enfant.*)

La communication avec les parents se fait essentiellement par des échanges verbaux quotidiens lors de l'accueil du matin et du soir.

L'accueillant(e) représente ainsi un intermédiaire privilégié entre les parents et l'équipe pédagogique.

Des rencontres régulières sont organisées entre le personnel de l'accueil extrascolaire et la direction afin d'assurer une cohérence éducative et un suivi de qualité.

Les accueillant(e)s communiquent spontanément avec la direction et lui signalent tout problème, incident ou situation particulière concernant un enfant.



En l'absence de la direction, l'accueillant(e) en informe le/la titulaire de l'enfant, afin de garantir une prise en charge rapide et adaptée.

La direction de l'établissement reste disponible pour soutenir les familles et les équipes. Elle peut être contactée par e-mail ou sur rendez-vous afin de répondre aux questions des parents, clarifier le fonctionnement de l'accueil extrascolaire et traiter toute situation particulière ou préoccupation éventuelle.

Les parents peuvent également à tout moment partager leurs avis ou formuler des remarques constructives, directement auprès des accueillant(e)s ou de la responsable du service.

(Art. 15. du Code de qualité de l'accueil : Le milieu d'accueil veille à concilier les notions d'accueil et de garde en proposant un service qui rencontre les besoins de l'enfant tout en répondant à la demande des personnes qui le confient.)

Cette organisation favorise une communication ouverte, transparente et constructive, au service du bien-être et du développement de chaque enfant.

14. Diffusion

Le projet d'accueil est disponible sur le site internet de l'école : <https://mat.esjb.be/>

Tout parent inscrivant son enfant est supposé en avoir pris connaissance et y adhérer.

En début d'année, le projet sera revu avec l'ensemble de l'équipe afin de s'assurer que tous les membres y adhèrent pleinement. Une version actualisée sera ensuite envoyée par mail à l'ensemble des parents.

15. Conclusion

Ce projet d'accueil extrascolaire présente le cadre dans lequel les enfants sont accueillis au sein de l'école. Il témoigne de la volonté de l'équipe de proposer un accueil de qualité, adapté aux besoins des enfants et en cohérence avec le projet éducatif de l'établissement.

L'accueil extrascolaire se veut un temps de continuité entre la famille et l'école, où les enfants peuvent évoluer dans un environnement bienveillant et structuré, favorisant leur développement et leur épanouissement.

Ce projet d'accueil extrascolaire s'inscrit dans le cadre du Décret Accueil Temps Libre et du Code de qualité de l'accueil de l'ONE. Il constitue un document de référence pour l'équipe, les familles et les partenaires, et peut être adapté en fonction de l'évolution des besoins et du cadre réglementaire.

Edition février 2026

